



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°26-05

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Longue-Rive ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive au cours de sa séance ordinaire tenue le 11 juin 2026 a adopté le règlement numéro 26-05 portant le titre:

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier, situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Présentation d'un avis de motion le 14 mai 2026
2. Présentation d'un projet de règlement le 14 mai 2026
3. Adoption du règlement le 11 juin 2026
4. Avis de promulgation le 15 juin 2026

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

DONNÉ À LONGUE-RIVE, CE 15 JOUR DE JUIN 2026.

Antoine Marcil

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussigné, Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h00 et 16h30 le 15^e jour du mois de juin 2026 au bureau municipal, au bureau de poste et sur le site internet de la municipalité de Longue-Rive.

DONNÉ À LONGUE-RIVE, CE 15^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.

Antoine Marcil

Directeur général et greffier-trésorier.